Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID: 063-216300327-20230329-CC_2023_02_07-AR

DÉPARTEMENT DU PUY DE DÔME

ARRONDISSEMENT DE **CLERMONT-FERRAND**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023 N°2023.02.07

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt trois, le mercredi 29 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 22 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	28	
Absents représentés	4	
Absents non représentés	1	

Étalent présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Guy PICARLE, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PEGART, Hervé GRANDJEAN,

Françoise MASSOUBRE, Josiane MARION, Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Aicha GASSER, Aline FAYE, Valérie BERTHEOL, Cristina MESLET, Béatrice STABAT-ROUSSET, Jean-François VIGUES, Damien PESSOT, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Christine LECHEVALLIER

Martine MEZONNET

Philippe ROCHETTE

Marie-Laure LANCIAUX

représentée par Christian DURANTIN

représentée par Francis GAUMY

représenté par Michel PREAU

représentée par Olivier DEVISE

Absente non représentée :

Mme Dominique MOLLE

Yaëlle MATHIEU-PEGART a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID: 063-216300327-20230329-CC_2023_02_07-AR

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2022 EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS BEAUMONTOISES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les associations,

Vu la réunion de la commission Animation - Vie Associative - Sportive - Culturelle, en date du 8 mars 2023,

Considérant que ce sont près de 80 associations qui contribuent chaque jour à la diversité et à la vitalité de l'offre associative dans les domaines culturels, sportifs, éducatifs, sociaux, humanitaires et environnementaux.

Considérant que la commune peut attribuer une subvention aux associations présentant un intérêt local,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 26 Voix Pour et 6 Abstentions :

- APPROUVE à l'exercice budgétaire 2023, l'octroi de subventions et leur versement aux associations, selon la répartition figurant dans le tableau joint en annexe, pour un montant de 270 000,00 €.
- DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 65 du budget 2023.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces subventions.

LE MAIRE Jean-Payl CUZIN